

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers :
En exercice : 8
Présents : 6
Suffrages exprimés : 7

DELIBERATION N°45 -2019



Séance du 28 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le jeudi 28 novembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 novembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi. M. NOMIUS Jean-Pierre, M. MEYSSONNIER Gérard, M. POUILLARD Pierre, Mme STEFANI Noëlle, M. ROBERT Joël.

Absent ayant donné procuration : Mme BLANC Danielle à M. MEYSSONNIER Gérard.

Absent : M. FAURE Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. POUILLARD Pierre.

Objet : Convention de servitudes avec ENEDIS pour implanter des câbles électriques sur des parcelles communales.

Le Maire présente aux membres présents les travaux que l'entreprise AZUR TRAVAUX doivent entreprendre pour ENEDIS (affaire DC25/031067 C2/C3 IMMOSTEF ZA Plan de Lardier) afin d'implanter des câbles électriques souterrains ou aériens sur les parcelles communales ci-après : D 1482.D1484 et la D1452.

Des conventions de servitudes doivent être signées et le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser les signer.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des présents :

- **autorise** le Maire à signer ces conventions de servitudes

Fait et délibéré, le 28 novembre 2019.

Le Maire,
Rémi COSTORIER

